

Jeudi 25 octobre 2018



PRIÈRE

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 206) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

M. FLETCHER

(N° 209) — *Loi sur le don de la vie (modification de la Loi sur les dons de tissus humains)/The Gift of Life Act (Human Tissue Gift Act Amended)*

M. FLETCHER

(N° 210) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 215) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections/The Election Financing Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 216) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*
Projet de loi de député choisi (mise aux voix de la motion de deuxième lecture le 25 octobre)

M^{me} FONTAINE

(N° 227) — *Loi modifiant la Loi sur le soin des animaux (élevage de chiens et animaux interdits)/The Animal Care Amendment Act (Dog Breeding and Exotic Animals)*

M^{me} KLASSEN

(N° 231) — *Loi sur les politiques municipales en matière de harcèlement (modification de diverses dispositions législatives)/The Municipal Harassment Policy Act (Various Acts Amended)*

Projet de loi de député choisi (mise aux voix de la motion de deuxième lecture le 25 octobre)

M. FLETCHER

(N° 232) — *Loi modifiant la Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba/The Efficiency Manitoba Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT— PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

Motion de M. ALTEMEYER

(N° 222) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (protection des locataires contre l'augmentation des coûts des services publics)/The Residential Tenancies Amendment Act (Protecting Tenants from Rising Utility Costs)*

[M. SMITH (Southdale) — 7 minutes]

Motion de M. MARTIN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*
(M. SWAN — 1 minute)

Motion de M^{me} SMITH (Point Douglas)

(N° 223) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*

[M. SMITH (Southdale) — 5 minutes]

Motion de M^{me} FONTAINE

(N^o 228) — *Loi sur la Journée de sensibilisation aux refuges et aux établissements de secours pour animaux/The Animal Shelter and Rescue Awareness Day Act*

(M. GRAYDON — 7 minutes)

Motion de M. LAGIMODIERE

(N^o 201) — *Loi sur la Journée de reconnaissance des agents de conservation du Manitoba/The Manitoba Conservation Officers Recognition Day Act*

(M^{me} FONTAINE — 8 minutes)

Motion de M. SWAN

(N^o 225) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne (caractéristiques génétiques)/The Human Rights Code Amendment Act (Genetic Characteristics)*

(M. HELWER — 4 minutes)

Motion de M. WIEBE

(N^o 224) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (divulgarion interdite sans consentement)/The Public Schools Amendment Act (No Disclosure Without Consent)*

(M. HELWER — 6 minutes)

Motion de M. SWAN

(N^o 233) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Insurance Amendment Act*

(M. MARTIN — 9 minutes)

PROPOSITIONS

M. LAMONT — Nécessité de prendre des mesures immédiates pour lutter contre les changements climatiques

21. Attendu :

que même si les émissions de carbone sont reconnues comme étant à l'origine des changements climatiques depuis plus d'un siècle, le gouvernement provincial a brusquement renoncé à la mise en œuvre prévue de la tarification qui aurait réduit les émissions de gaz à effet de serre au Manitoba;

que plus d'un billion de tonnes de dioxyde de carbone ont été émises dans l'atmosphère en raison de l'activité humaine depuis la révolution industrielle et qu'en 2016, les émissions du Manitoba ont dépassé de 17,2 % le niveau cible du Protocole de Kyoto pour 2012;

que William Nordhaus de l'Université Yale, dernier lauréat du prix Nobel d'économie et aussi considéré comme le pionnier de l'évaluation de l'impact du réchauffement climatique, a déclaré que l'imposition d'une taxe mondiale sur le carbone est le moyen le plus efficace de maîtriser les changements climatiques;

que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU a fait savoir que les gouvernements doivent rapidement prendre des mesures sans précédent de grande envergure afin d'empêcher que le réchauffement planétaire dépasse la limite de 1,5 degré Celsius;

que d'ici 2030, les émissions nettes mondiales de dioxyde de carbone doivent diminuer de 45 % par rapport aux niveaux de 2010 et qu'elles doivent être éliminées vers l'an 2050 afin que le réchauffement soit maintenu aux alentours de la limite de 1,5 degré Celsius;

que même si le réchauffement est maintenu à 1,5 degré Celsius ou moins, ses effets seront généralisés et importants, comprenant notamment des conditions météorologiques extrêmes, une hausse du niveau des mers et la fonte accélérée des glaces de l'Arctique, une fréquence ou une intensité accrue des sécheresses, des pluies diluviennes fréquentes ainsi que la destruction de 80 % des récifs coralliens;

que les objections d'ordre économique à la tarification de la pollution sont basées sur des théories économiques dépassées et discréditées qui ne tiennent pas compte des coûts réels de la dégradation de l'environnement;

que les recettes provenant de la tarification de la pollution procurent aux gouvernements et aux collectivités des ressources pouvant être réaffectées à la réduction des gaz à effet de serre, notamment les émissions de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux dans l'atmosphère;

que la tarification de la pollution constitue le moyen le plus efficace et le plus efficient de diminuer les émissions de carbone et que le coût que représente pour les Manitobains la réduction des émissions sera nettement supérieur et exorbitant au moyen d'autres programmes, notamment de réglementation et de subventions;

qu'un rapport publié par le Centre canadien de politiques alternatives fournit une comparaison des tendances en matière de gaz à effet de serre pour 2030 qui révèle que les réductions cumulatives des émissions seront plus importantes et que les émissions réelles seront plus faibles dans le cadre du plan fédéral que du plan manitobain,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à prendre immédiatement des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la province, notamment en tarifant la pollution par le carbone, et que les recettes provenant de cette tarification soient réinvesties pour stimuler l'économie manitobaine et pour faire de la province un chef de file mondial dans le stockage des gaz à effet de serre et dans la lutte contre les changements climatiques.

PROPOSITIONS — DÉBAT

1. M. SWAN — Coupes visant les services externes de physiothérapie et d'ergothérapie
(M. JOHNSTON — 9 minutes — Il reste 124 minutes.)
4. M. KINEW — Coupes visant le Programme d'aide à l'achat de médicaments spéciaux
(M. MICKLEFIELD — 8 minutes — Il reste 122 minutes.)
5. M. LAGIMODIERE — Reconnaissance de l'importance des terres humides
[M^{me} MARCELINO (Logan) — 9 minutes — Il reste 125 minutes.]

7. M. WIEBE — Les coupes du gouvernement provincial dans l'éducation nuisent aux élèves manitobains
(M. SARAN — 9 minutes — Il reste 124 minutes.)
9. M. LINDSEY — Indemnisation des travailleurs pour le stress lié au travail
(M^{me} GUILLEMARD — 10 minutes — Il reste 129 minutes.)
10. M. ISLEIFSON — Ouverture d'une nouvelle école à Brandon
(M. SWAN — 4 minutes — Il reste 126 minutes.)
11. M. MARCELINO (Tyndall Park) — Défense de la sécurité des travailleurs
(M. CURRY — 5 minutes — Il reste 124 minutes.)
12. M. JOHNSON — Route Freedom
(M. LINDSEY — 8 minutes — Il reste 124 minutes.)
13. M. ALTEMEYER — Protection des cours d'eau du Manitoba contre les projets hydrographiques transfrontaliers
(M. WOWCHUK — 9 minutes — Il reste 123 minutes.)
14. M. PIWNIUK — Pipeline Trans Mountain
(M^{me} FONTAINE — 9 minutes — Il reste 124 minutes.)
17. M^{me} MARCELINO (Logan) — Protection des lacs, des rivières et des collectivités du Manitoba
(M^{me} MORLEY-LECOMTE — 2 minutes — Il reste 132 minutes.)
19. M^{me} SMITH (Point Douglas) — Célébration de la fierté gaie au Manitoba
(M. MARTIN — 6 minutes — Il reste 123 minutes.)
16. M. LAGASSÉ — Célébration de la Journée nationale des peuples autochtones
(M. ALLUM — 3 minutes — Il reste 66 minutes.)
3. M. ALLUM — Rétablissement du financement accordé aux municipalités pour les transports en commun
(M. HELWER — 2 minutes — Il reste 11 minutes.)
20. M. FLETCHER — Conflits d'intérêts
(M. MICKLEFIELD — 9 minutes — Il reste 127 minutes.)

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (aide aux tuteurs)/The Child and Family Services Amendment Act (Guardianship Support)*

M^{me} la ministre COX

(N° 13) — *Loi sur les commotions cérébrales chez les jeunes athlètes/The Concussion in Youth Sport Act*

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 205) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M^{me} SMITH (Point Douglas)

(N° 217) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail et Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative (harcèlement et violence au travail)/The Workplace Safety and Health Amendment and Legislative Assembly Management Commission Amendment Act (Workplace-Related Harassment and Violence)*

M. WIEBE

(N° 220) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (politique sur l'anaphylaxie)/The Public Schools Amendment Act (Anaphylaxis Policy)*

M. REYES

(N° 234) — *Loi sur les architectes paysagistes/The Registered Landscape Architects Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALLUM

M. FLETCHER

M. GERRARD

M^{me} SMITH (Point Douglas)

M. WIEBE

GRIEFS

ORDRE DU JOUR (suite)

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

Étude du rapport concernant le projet de loi suivant en vue de l'approbation et de la troisième lecture :

M. le *ministre* FIELDING

(N° 34) — *Loi d'exécution du budget de 2018 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2018*

(5 h 40 min)

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* SQUIRES

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (pratiques de chasse sécuritaires et gestion intégrée de la faune)/The Wildlife Amendment Act (Safe Hunting and Shared Management)*

Motion de M. le *ministre* CULLEN

Que cette question soit maintenant mise aux voix.

(M. ALLUM — 11 minutes)

Motion de M. le *ministre* EICHLER

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur les terres domaniales (gestion améliorée des pâturages communautaires et des terres domaniales agricoles)/The Crown Lands Amendment Act (Improved Management of Community Pastures and Agricultural Crown Lands)*

(M. ALLUM — 25 minutes)

Motion de M. le *ministre* CULLEN

(N° 36) — *Loi modifiant le Code de la route (conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Offences)*

(M^{me} FONTAINE — 2 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SCHULER

(N° 28) — *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Act*

M. le *ministre* CULLEN

(N^o 30) — *Loi corrective de 2018/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2018*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* STEFANSON — Comité spécial sur les exigences en matière de divulgation proactive à l'intention des candidats dans la province

Qu'un comité spécial nommé *Comité spécial sur les exigences en matière de divulgation proactive à l'intention des candidats dans la province* soit créé pour étudier la possibilité d'imposer aux personnes qui cherchent à être élues à l'Assemblée législative du Manitoba ou ailleurs qu'elles divulguent des renseignements, y compris ceux qui sont mentionnés ci-dessous, et proposer des recommandations à ce sujet :

- a) le relevé des antécédents judiciaires,
- b) les relevés concernant les mauvais traitements infligés aux adultes et aux enfants,
- c) tout autre renseignement d'intérêt concernant ceux qui briguent ou occupent une fonction;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le comité spécial jouisse des mêmes pouvoirs que les Comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et usages que ces derniers, notamment en ce qui a trait :

- a) au nombre de députés qui le composent,
- b) au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

que, dans les limites des règles et des usages de l'Assemblée ainsi que des consignes énoncées dans la présente motion, le comité spécial soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris quant à la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, malgré le paragraphe 4(12), le comité spécial puisse se réunir pendant les mois de juin, de juillet et d'août;

que le comité spécial puisse appeler des témoins, notamment le directeur général des élections du Manitoba, des représentants de partis politiques, des universitaires ainsi que d'autres experts du domaine de l'éthique ou des sciences politiques ou de tout autre domaine qu'il juge approprié;

que le comité spécial fasse rapport de ses travaux à l'Assemblée d'ici le 3 octobre 2018.

(M. FLETCHER — 3 minutes)

Motion de M. le *ministre* CULLEN

Que le Comité permanent des affaires législatives examine le rapport intitulé « *Modernizing Manitoba's Conflict of Interest Legislation — Recommendations of the Conflict of Interest Commissioner* », daté d'avril 2018, qu'a préparé Jeffrey Schnoor, c.r., et que le Comité présente des recommandations sur la meilleure façon de modifier les règles qui s'appliquent aux députés à l'Assemblée législative du Manitoba sous le régime de la *Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif* et de la *Loi sur l'Assemblée législative*;

que, dans les limites des règles et des usages de l'Assemblée ainsi que des consignes énoncées dans la présente motion, le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris quant à la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, malgré le paragraphe 4(12), le Comité puisse se réunir pendant les mois de juin, de juillet et d'août;

que le Comité puisse appeler des témoins, notamment le commissaire aux conflits d'intérêts, ainsi que d'autres experts du domaine de l'éthique ou des sciences politiques ou de tout autre domaine qu'il juge approprié;

que le Comité fasse rapport de ses travaux à l'Assemblée d'ici le 8 novembre 2018.

(M. FLETCHER — 4 minutes)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* CULLEN

Que malgré les articles 3, 4 et 23 du document intitulé *Règlements et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba*, pendant toute la période où des séances ont lieu en raison d'un rappel d'urgence au cours du reste de la troisième session de la quarante et unième législature, l'Assemblée siège, outre les lundis, mardis, mercredis et jeudis, les vendredis de 10 à 17 heures et que les affaires courantes soient examinées à compter de 10 heures les vendredis;

que malgré le paragraphe 4(4) du document intitulé *Règlements et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba*, pendant toute la période où des séances ont lieu en raison d'un rappel d'urgence au cours du reste de la troisième session de la quarante et unième législature, l'Assemblée ajourne ses travaux au plus tard à 21 heures chaque séance où ont lieu les étapes de l'examen du budget des dépenses principal et du budget des immobilisations.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira au besoin le jeudi 25 octobre 2018, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira au besoin le jeudi 25 octobre 2018, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.
